



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 15190

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la grave crise que subit actuellement la viticulture et qui compromet l'avenir d'un grand nombre d'exploitations. Il lui demande quelles sont les voies essentielles de la modernisation à mettre en oeuvre dans ce secteur, qui doit sauvegarder une place importante dans notre monde économique rural, et quels moyens financiers seront consacrés au soutien de cette filière.

Texte de la réponse

Depuis 2000, la filière viticole française traverse une crise majeure. La région du Beaujolais est particulièrement affectée, car les marchés se dégradent en volume et en prix alors que la production est stable. Malgré la réduction des stocks par le biais de la distillation en 2005 et 2006 et la réduction des rendements, les prix s'affichent d'année en année à la baisse. La faible structuration des organisations économiques et les coûts de production particulièrement élevés sont un handicap important pour la région. Sur la base d'un audit réalisé par le Conseil général de l'agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux, un plan stratégique a été établi en 2007 et approuvé par l'ensemble des acteurs de la filière. Le plan décline 26 actions à mettre en oeuvre autour de quatre axes de travail : une meilleure maîtrise qualitative des volumes et quantitative de la production ; une restructuration du vignoble et des exploitations ; une meilleure maîtrise de la commercialisation ; la mise en place d'indicateurs de gestion et l'amélioration de la gouvernance. Les premières actions structurelles (maîtrise des volumes, mise en place du vin de pays des Gaules, modification des conditions de production, etc.) ont été mises en oeuvre mais les effets ne se sont pas encore fait sentir. Cette année encore, alors que les stocks sont limités et que les producteurs ont réalisé des efforts qualitatifs, la baisse des cours se poursuit. Le Gouvernement prévoit d'aider les agriculteurs en difficulté avec des procédures spécifiques et a déjà revalorisé la préretraite qui peut être couplée avec la prime à l'arrachage des vignes. Ces mesures permettront aux plus fragiles d'être accompagnés dignement dans leur cessation d'activité. De plus le Gouvernement participera avec les collectivités locales aux démarches qui viseront l'appui à la promotion et la concentration des entreprises d'aval.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15190

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 651

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1817